

## **DESCRIPTIF DES PROCÉDURES D'ADMISSION**

### **POSITIONNEMENT**

---

Pour chaque formation, selon la présence ou non de prérequis, le recrutement se fait selon différentes modalités en vérifiant le positionnement adéquat du candidat.

- ▶ **Formations certifiantes :** Les demandes d'inscription sont vérifiées en amont ainsi que les prérequis nécessaires, auprès des responsables de formation dans le cas de formations en intra ou bien directement auprès des candidats ou de leur responsable pour les formations en inter via un questionnaire ou bien via un échange direct (contact téléphonique et/ou par messagerie).

L'admission est accordée seulement si tous les critères du référentiel de certification visée sont validés. Dans le cas d'un manquement, l'Organisme formateur peut proposer des préconisations éventuelles ou un parcours de formation adapté.

- ▶ **Formations courtes non certifiantes :** Une évaluation en amont sous forme d'un entretien physique ou téléphonique ou par mail avec le responsable de formation pour l'intra (questionnaire de personnalisation de la formation mis en place en 2020) et/ou sous forme d'un questionnaire préalable (fiche d'inscription avec analyse du besoin) ou bien encore d'un test pour l'inter ou l'intra permet à l'OF Melioris de proposer un réel processus de positionnement des inscrits.

Les questionnaires et/ou les tests font l'objet d'une restitution permettant d'identifier les besoins de chacun des apprenants et modifier ainsi certains contenus au moment de l'admission. Le formateur informe le groupe de ce retour au début de la formation.